



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
8114312 U

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230

Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf des Hauts-de-Seine
70-88 Rue Paul Lescop
92023 NANTERRE CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

921

Monsieur TANGUY BAHY
CCAS DE SEVRES
54 GRANDE RUE
92310 SEVRES

Le 06/07/2023

Le directeur de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que :

TANGUY BAHY, né le 26/02/1987

a perçu les prestations suivantes pour les mois d'**avril 2023 à juin 2023** :

PRESTATIONS	MONTANT
avril 2023	
Prime d'activité ¹	147,88 €
Revenu de solidarité active ²	188,21 €
Soit au total	336,09 €
1. Éléments de calcul de la prime d'activité :	
- Montant forfaitaire : 586,23 €	
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 589,26 €	
2. Éléments de calcul du Rsa :	
- Montant forfaitaire : 598,54 €	
mai 2023	
Prime d'activité ¹	163,46 €
Revenu de solidarité active ²	86,94 €
Soit au total	250,40 €
1. Éléments de calcul de la prime d'activité :	
- Montant forfaitaire : 595,25 €	
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 714,92 €	
2. Éléments de calcul du Rsa :	
- Montant forfaitaire : 607,75 €	

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 060720231338 440004 AL

MONPFA1

PAGE 1/3

MAT 8114312 U -

IDX B 1041101 V 921 -



81143121041100000000

juin 2023

Prime d'activité ¹	163,46 €
Revenu de solidarité active ²	86,94 €
Soit au total	250,40 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :
- Montant forfaitaire : 595,25 €
 - Montant de revenu d'activité pris en compte : 714,92 €
2. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 607,75 €

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 060720231338 440004 AL

MONPFA1

PAGE 2/3

MAT 8114312 U -

IDX B 1041101 V 921 -



8114312104110000000